

1789 nov 28

D.64618

A D R E S S E

DES QUATRE-VINGT-DIX

É L E C T E U R S

DES COMMUNES DE BORDEAUX,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*Au sujet de la révolte des esclaves à la
Martinique.*

Messieurs,

LES électeurs des communes de Bordeaux viennent déposer dans votre sein les allarmes de leurs concitoyens sur ce qui s'est passé récemment dans une des colonies Françoises de l'Amérique.

Au mois de septembre dernier, les habitants de la Martinique ont échappé à un danger dont l'idée fait frémir. Une révolte de leurs esclaves, suscitée

D.

64618

()

par quelques-uns d'entr'eux, a exposé tous les Blancs à perdre la vie, et peu s'en est fallu que nous n'ayons appris à la fois la perte d'une riche colonie, et la mort tragique d'un grand nombre de nos concitoyens, ensevelis en quelque sorte sous ses ruines. Le projet des esclaves étoit, à ce qu'on assure, d'exterminer tous les hommes libres, et de n'épargner que les femmes, pour les réduire en servitude, et pour en faire l'instrument de leurs plaisirs. Un tel exemple n'eût pas manqué d'être suivi dans les îles voisines, et si les Nègres de la Martinique fussent venus à bout de leurs affreux desseins, les habitants de Sainte-Lucie, de Tabago, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue n'eussent pas tardé à subir le même sort.

Nous ne nous arrêterons pas, Messieurs, à vous faire le tableau d'une aussi horrible catastrophe, ni à décrire les funestes effets dont elle eût été suivie...

Les habitants des colonies sont nos frères. Il n'est pas un coin de la France qui n'ait fourni des habitants à cette partie de

nos possessions dans le nouveau monde, et les liens qui les unissent à nous ne peuvent être rompus, sans répandre le deuil et la désolation dans tout le royaume.

LES dangers que les colons ont courus, et ceux qui les menacent encore, nous sont donc communs avec eux, et il n'est sans doute pas un François, digne de porter ce beau nom, qui ne regarde comme un devoir de les en délivrer. Citoyens comme nous, comme nous enfants de la patrie, elle ne peut voir d'un oeil indifférent, qu'ils courent à tout instant le risque de périr, eux qui tant de fois l'ont servie de leur sang et de leurs trésors.

C'EST à vous, Messieurs, que nous nous adressons, comme aux dignes organes de cette généreuse patrie, pour vous supplier de prendre en sérieuse considération les malheurs qui menacent nos frères de la Martinique, et ceux qui habitent toutes les autres îles du vent et sous le vent.

UN de vos décrets, portant expressément que vous n'avez entendu rien sta-

tuer concernant les esclaves de nos îles, et qui ait pour but de les détromper des fausses idées qu'on a cherché à leur inspirer à ce sujet, nous paroît être, quant à présent, un moyen propre à les contenir. Il en est sans doute encore d'autres que votre sagesse vous suggérera pour rendre aux colons leur sécurité, et pour dissiper nos allarmes.

MAIS, Messieurs, il est de la plus grande importance que votre intervention soit prompte, et qu'elle ne laisse aucun prétexte aux gens mal intentionnés d'exciter encore des scènes d'horreur semblables à celles qui ont affligé la Martinique.

A Dieu ne plaise, que nous cherchions à faire l'apologie de l'esclavage vis-à-vis de vous, Messieurs, qui avez mérité nos respects et notre éternelle reconnoissance, en posant les fondements de notre liberté. A Dieu ne plaise, que nous cherchions à vous en imposer, en disant que ce terrible esclavage n'est point sujet à de grands abus, et n'entraîne pas à suite une foule des maux. A Dieu ne plaise,

enfin que nous osions avancer que ces abus et ces maux sont suffisamment compensés par les richesses que l'esclavage seul de gens de couleur peut procurer à l'état. Non, Messieurs, ce n'est point sous cet aspect que nous vous présenterons nos réclamations. Nous n'avons garde d'attaquer les principes de liberté universelle que des écrivains immortels ont établis avec une évidence irrésistible; principes que vous avez cru devoir consacrer vous mêmes dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

MAIS, Messieurs, nous vous dirons avec confiance que l'affranchissement subit des esclaves qui peuplent nos colonies répugne à toute notion de justice, d'humanité et de politique.

IL répugne à la justice, en ce que ces esclaves sont, pour un grand nombre de nos concitoyens, une véritable propriété.

C'EST la nation entière qui, par les loix qui l'ont régie pendant un siècle, et par un consentement universel à ces loix, a imprimé à la possession des es-

claves tous les caractères de la propriété. Nos rois, en qualité de représentants de la nation et d'administrateurs de la chose publique, l'ont constamment protégée. Ils ont cru bien servir l'état en faisant des acquisitions réputées très-précieuses, en accordant des encouragements à leurs sujets, pour aller en Affrique chercher des hommes jugés seuls propres à les mettre en valeur, et en favorisant, par toute sorte de moyens, le défrichement et la culture de ces terres, dont la possession a été et est encore si enviée à la France par les autres puissances.

S'IL falloit reconnoître aujourd'hui que ce fut une erreur d'acquérir des colonies qui ne pouvoient être cultivées que par des esclaves, pour établir un grand et riche commerce; on ne pourroit disconvenir du moins que la nation et l'Europe entière n'aient partagé et ne partagent encore cette erreur.

C'EST donc sur la foi publique que des François, cédant à de puissants encouragements, se sont expatriés pour

procurer à l'état les avantages qui pouvoient résulter, et de ce genre de commerce, et de la culture d'une terre acquise à si haut prix.

C'EST sur la foi publique qu'une foule d'hommes laborieux et entreprenants ont, au risque de leur vie, porté l'industrie dans un climat mal sain, et sur une terre meurtrière qu'ils ont rendue fertile par leurs sueurs et leurs travaux, à l'aide de ces esclaves devenus leur propriété.

C'EST sur la foi publique que plusieurs ont vendu le champ qu'ils possédoient en France, pour acheter dans nos îles des terres plus productives, et qu'ils estimoient plus propres à les enrichir eux-mêmes et leurs familles, en enrichissant l'état.

COMMENT se pourroit-il donc qu'aujourd'hui la nation voulut dépouiller de leur propriété, sans dédommagement réel et sans leur consentement exprès, ceux de ses membres qui n'ont pas pu douter un instant que ce ne fut une chose très-licite d'acquérir des terres dans nos

colonies, et des esclaves pour les cultiver?

NOUS ne craignons pas de le dire, Messieurs; si la justice est la première des vertus, si elle est la base de toutes les autres, et si nulle société ne peut subsister sans elle, il est impossible que vous adoptiez jamais l'idée de dépouiller des citoyens, des familles qui ont acquis et joui de bonne foi, et sous la sauvegarde de la nation, d'une propriété protégée jusqu'à ce jour par toutes les loix; à moins que vous ne leur offriez à l'instant même un dédommagement réel, un dédommagement suffisant, un dédommagement enfin duquel ils se contentent.

MAIS si, comme nous croyons l'avoir prouvé, la justice s'oppose à une telle expropriation, l'humanité ne répugne pas moins aux bouleversements et aux calamités qu'occasionneroit dans nos colonies, et même dans l'intérieur du royaume, l'abolition de l'esclavage.

LA raison nous montre que si l'esclave recouvroit la liberté malgré son maître, et contre son consentement ex-

près, la vie de l'un et de l'autre seroit en danger. Le maître ne pardonneroit point à l'esclave de s'être affranchi d'un joug légitime. L'esclave de son côté conserveroit une haine mortelle contre un maître, selon lui injuste et cruel, qui se seroit refusé à le faire jouir du bienfait de la liberté. Nulle réconciliation ne seroit possible entre de tels hommes.

Aussi chez tous les peuples qui ont eu des esclaves, n'a-t-on connu d'autre remède aux soulèvements, que d'en punir les auteurs du dernier supplice. Il n'est point de révolte, ou seulement de projet de révolte qui n'ait fait couler des torrents de sang. Les maîtres se montrent d'autant plus sévères, d'autant plus rigoureux qu'ils ont à punir à la fois plusieurs crimes irrémissibles à leurs yeux ; celui d'avoir mis leur vie en péril, et celui d'avoir voulu les frustrer de leurs propriétés, qui souvent leur sont aussi chères que la vie. Il n'est point de tourments qui leur paroissent assez cruels pour punir de pareils attentats, assez

effrayants pour en prévenir de nouveaux. Les esclaves une fois soulevés, il existe donc une guerre cruelle entre eux et leurs maîtres. Les uns et les autres ne voient de terme à cette guerre que la mort de l'ennemi. Que l'on juge par là de l'imprudence de ces écrits répandus avec profusion en Europe et en Amérique, qui semblent n'avoir pour but que d'exciter de pareils soulèvements.

ET n'en doutez pas, Messieurs, lors même que, contre toute apparence, les esclaves de nos colonies n'abuseroient point de leur liberté; lors même qu'affranchis du joug, et se sentant incomparablement les plus forts par leur nombre, ils ne regarderoient pas leurs anciens maîtres comme des tyrans qui ont mérité la mort; cette guerre terrible n'en seroit pas moins allumée, et les maîtres se voyant, par la privation de leurs propriétés, réduits à la plus extrême misère, s'exposeroient à tout, plutôt que de consentir à une expropriation qu'ils regarderoient comme une grande injustice. Ils

périsseroit mille fois, plutôt que de la souffrir.

Ainsi nous ne voyons, nous ne pouvons voir que malheurs, que sang, que carnage dans un parti, qui, au premier aspect, ne paroît dicté que par des sentimens d'humanité et de bienfaisance.

MAIS, si la justice et l'humanité s'opposent également à l'affranchissement des esclaves dans nos colonies, une saine politique pourroit-elle l'admettre?

Nous n'insisterons pas, Messieurs, sur les avantages commerciaux que la France retire actuellement de ses colonies. Personne ne doute que si, par quelque grand malheur, nous venions à en être privés, nos ports seroient ruinés, nos fabriques en décadence, un grand nombre des cultivateurs du royaume découragés par la privation d'un débouché certain de leurs denrées.

Nous ne ferons pas non plus le cumul effrayant des pertes que la ruine des colonies occasionneroit au commerce de Fran-

ce. On sait que les capitaux immenses de nos négociants sont presque tous entre les mains des habitants des colonies, et que ceux-ci ne peuvent les rembourser que par le produit de leurs récoltes. Ainsi, il est évident que la perte des colonies entraîneroit une foule de banqueroutes qui s'étendroient d'un bout du royaume à l'autre, et plongeroient dans le plus affreux désespoir une foule de citoyens. Qui est-ce qui pourroit envisager, sans en être effrayé, nos vaisseaux devenus inutiles, un nombre immense d'ouvriers manquant de travail et de salaire, une stagnation presque universelle arrêtant la circulation du numéraire et des subsistances? Qui est-ce qui oseroit dire que le bouleversement occasionné dans les fortunes par la perte ou par l'abandon des colonies n'achèveroit pas d'obstruer les canaux du fisc, & que, dans le délabrement actuel de nos finances, l'état pourroit résister à une commotion aussi violente.

MAIS, d'ailleurs, est-il possible de con-

fondre l'indépendance à laquelle aspirent toujours les esclaves avec cette sainte liberté, le plus bel appanage de l'homme en société? Accordera-t-on les droits du citoyen à ceux qui n'en connoissent pas les devoirs? Peut-on, sans compromettre la liberté, la faire partager à des hommes qui ont toujours vécu sous le joug de l'esclavage?

V O U L O I R aujourd'hui que les esclaves de nos îles soient assimilés à leurs maîtres, ce seroit, indépendamment de l'intérêt des maîtres, exposer les esclaves eux-mêmes à devenir plus malheureux qu'ils ne le sont. Comment pourvoiroient-ils à leur subsistance, eux qui, pour la plupart, n'ont aucune prévoyance, eux qui, ayant toujours vécu dans une profonde stupidité, n'ont aucune idée des soins qu'exige leur propre conservation et leur bien-être? Comment concourroient-ils par leurs travaux au bonheur de la société, eux pour qui le repos est le bien suprême; comment enfin useroient-ils de la liberté, s'ils n'en ont aucune véritable idée?

Nous supprimons les idées qui se présentent en foule, non pas, nous le répétons, pour justifier l'esclavage en lui-même et pour soutenir qu'il doit exister à jamais, mais pour prouver qu'une fois établi chez une grande nation, et lorsque cette nation a fondé en partie la prospérité de son agriculture et de son commerce sur cet établissement, on ne doit y toucher qu'avec la plus grande circonspection.

SANS doute, il est permis d'aspirer au bonheur de tous les hommes; sans doute, il est consolant d'envisager dans l'avenir la possibilité de détruire l'esclavage: mais, ne nous le dissimulons pas, les moyens en sont nécessairement très-lents et très-difficiles, et ce seroit manquer son but que de vouloir l'atteindre avant le temps. C'est sur-tout en ce genre que les révolutions subites peuvent renverser un état.

Nous croyons, Messieurs, pouvoir vous dire, en finissant, qu'avant de vous occuper ni du commerce des Noirs, ni de leur liberté, il vous reste à affermir de

plus en plus la nôtre , à former pour cet effet des établissemens capables de nous éclairer, de former nos mœurs et de nous rendre dignes de l'heureuse révolution que nous devons, et à votre sagesse, et à une multitude de circonstances que la providence a ménagées avec un soin tout particulier.

FAITES, Messieurs, qu'il n'y ait plus d'esclaves parmi les François de toutes les classes, parmi ceux que nous appellons nos concitoyens. Obtenez, s'il est possible, par le moyen d'une constitution et d'une législation adaptées aux circonstances, qu'il n'y ait plus au milieu de nous des hommes esclaves du luxe et de la misère. Alors nous aurons l'espérance de voir disparaître un jour l'esclavage de nos colonies sans qu'elles cessent d'être cultivées, et sans que leurs habitans soient exposés à toutes les horreurs d'une guerre civile, si tant est qu'on puisse donner ce nom à la guerre atroce dont nos colonies sont menacées par la révolte des esclaves, à

laquelle nous vous conjurons d'apporter
le plus prompt remède.

Nous sommes avec le plus profond
respect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles et très-
obéissants serviteurs,
Les électeurs des communes de Bordeaux.

Bordeaux, le 28 novembre 1789.

A BORDEAUX, chez MICHEL RACLE,
imprimeur de l'Hôtel de Ville, rue
Saint-James, 1789.